



Conseil général
Sur la Place 1
1354 Montcherand

Montcherand, le 14 août 2023

Rapport de gestion 2022

Préambule

Comme le veut la loi sur les communes, la Municipalité présente au Conseil son rapport sur la gestion de la Commune pour l'année 2022.

Municipalité

Bertrand Gaillard	Syndic (2011)
Nicolas Biselx	Municipal et vice-syndic (2014)
Dominique Wittwer	Municipale (2016)
Michel Greppin	Municipal jusqu'au 30 août (2016)
Yves Giroud	Municipal (2021)
Rachel Goy	Municipale (depuis le 01.09.2022)

La Municipalité s'est réunie en séance à 39 reprises.

Total d'heures de vacations : 663

Personnel communal

Secrétaire municipale :	Sandra Cunsolo (2013)
Boursière :	Karyn Scorrano (2021)
Responsable du contrôle des habitants :	Karyn Scorrano (2022)
Responsable du site Web :	Nicolas Biselx
Responsable des locations Grande-salle :	Corinne Martin (2014)
Employé communal :	Joao Rolao (1992)

Suite à la démission de Monsieur Michel Greppin pour cause de déménagement au 31 août, Madame Rachel Goy a été élue et est entrée en fonction le 1^{er} septembre.

Suite à la démission de Madame Yvette Nicole de son poste de préposée au contrôle des habitants, Madame Karyn Scorrano boursière a repris ce poste au 1^{er} février.

Population

La population a fluctué entre 502 habitants au 1^{er} janvier et 496 habitants au 31 décembre.

Routes

Les travaux d'entretien, prévus en 2021 mais reportés en raison de leurs coûts et de la pandémie, ont été effectués. Le pontage des fissures de la chaussée, ainsi que des gravillonnages ont été effectués sur l'ensemble du réseau communal.

D'entente avec les communes voisines d'Orbe et de Valeyres-sous-Rances, des panneaux de restriction de circulation ont été installés sur les chemins agricoles reliant les trois communes.



Plan d'affectation communal

L'étude du système de gestion des zones d'activités a débuté. Les municipalités du district ont dû transmettre l'état actuel de leurs zones d'activités et leurs souhaits pour l'évolution de celles-ci. Cette étude est chapeautée par l'ADNV qui a mandaté un bureau pour sa réalisation. Nous attendons sur ce système de gestion pour pouvoir relancer les travaux de notre PaCom (Plan d'affectation communal).

Forêts

La Commune fait partie du triage du Suchet, sous la responsabilité de M. Pascal Bays, garde-forestier.

Douze mises ont été vendues pour un volume de 72 m³ pour un montant total de CHF 1'237.00. Suite à l'entrée en vigueur d'une directive cette année, les mises ont été attribuées uniquement aux personnes étant au bénéfice d'un certificat de formation.

Le Triage a effectué deux coupes de bois dans nos forêts. Le résultat de l'une des coupes était déficitaire en raison des difficultés d'exploitation et d'un prix de vente en dessous des prévisions. La deuxième coupe a été nettement meilleure et a compensé les pertes de la première. Le produit de leurs commercialisations a rapporté environ CHF 15'900.00

Montcherand "Un patrimoine bâti remarquable"

Une nouvelle publication est venue enrichir la liste des livres concernant notre Commune. A l'occasion de ces 30 ans, l'association pour l'église de Montcherand, soutenue par la Commune, a édité cet ouvrage de plus de 80 pages qui expose l'histoire et décrit l'architecture de nombreuses constructions de notre village.

Finances / service financier

Globalement, la situation financière de la Commune est, comparativement à l'année précédente, toujours saine et tous les indicateurs sont au vert.

Vous trouverez ci-après quelques explications sur le compte de fonctionnement et le compte de bilan ; pour le surplus, nous vous invitons à consulter le préavis n° 01/2023 relatif à l'adoption des comptes communaux 2022.

Compte de financement

Budgeté sur un déficit de CHF 8'958.00, l'exercice 2022 boucle sur un excédent de revenus de CHF 76'299.92 (contre un excédent de revenus de CHF 16'322.15 en 2021).

Cet exercice 2022 s'inscrit dans la lignée de l'année 2021.

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 234'481.00 contre CHF 303'160.00 en 2021. Le détail chiffré de ladite marge figure dans un tableau annexé au préavis.

Les amortissements du patrimoine administratif ont légèrement reculé par rapport à 2021 pour se situer à CHF 124'474.95 contre CHF 142'145.65.

Quant aux attributions aux fonds de réserves, ces derniers ont fortement baissé pour se situer à CHF 36'182.10 contre CHF 166'430.33 en 2021 ; le niveau des réserves étant actuellement de 50% du total du bilan, une affectation supplémentaire serait superflue en l'état.

Capacité d'autofinancement 9.5% (12.8% en 2021) (*Normes : >10% bonne ; 6-10% moyenne*) (*Marge d'autofinancement / revenus courants*)

Compte de bilan

Le niveau des liquidités est en légère augmentation pour s'élever à CHF 976'671.76 contre CHF 886'585.19 en 2021. A noter au passage que l'endettement avait été amorti de CHF 200'000.00 en 2021.

Endettement brut / habitant CHF 2'016.00 (CHF 1'992.00 en 2021)

(*Dette à moyen et long terme / nbre d'habitants*)

Endettement net / habitant CHF -1'744.00 (CHF 1'424.00 en 2021)

(*Endettement brut + engagements courants + passifs transit.*) – (*Disponibilités + avoirs + placements + actifs transit.*)] / nbre d'habitants

Il ne s'agit donc pas d'une dette, mais d'une fortune par habitant, renforcée par rapport à 2021. La Commune se situe donc toujours dans un faible endettement.



Eaux et épuration

Réservoir

Le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) a été accepté et approuvé par l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) et l'Office de la Consommation (OFCO). Par conséquent, l'étude pour la construction du nouveau réservoir a pu débuter.

Epuraton

Initialement planifiée en 2022, la mise en œuvre de mesures visant à réduire le taux d'eaux claires parasites (ECP) a pris du retard pour différentes raisons. Cette mise en œuvre est donc reportée à 2023.

Parfaitement conscient de cette problématique, la Municipalité met tout en œuvre afin d'atteindre cet objectif.

Gestion des déchets

En 2022, les comptes sont équilibrés, certains postes se sont stabilisés après l'explosion de 2020 comme les objets encombrants, les déchets compostables ou le verre.

En tonne	2020	2021	2022
Ordures ménagères	56.71	52.54	49.31
Objets encombrants	14.72	9.84	4.48
Déchets compostables	31.14	22,48	15.17
Papier + cartons	30.71	26,51	24.66
Verre mélangé	34.02	26.10	24.58
Ferraille	3.56	6.80	4.71
Bois	15.93	16.44	7.59
PET	1.67	1.47	1.38
Huiles	0.15	0.58	0.60

La nouvelle directive communale sur la gestion des déchets doit encore passer chez Monsieur Prix avant d'être présentée au Conseil.

Un audit sur les déchets spéciaux des ménages (DSM) a été réalisé par la CRIDEC le 9 août 2022 au centre de tri à Montcherand. L'objectif de cet audit était de s'assurer de la conformité de nos pratiques en matière de collecte des DSM, en accord avec les ordonnances et directives en vigueur. Des mesures correctives ont été mises en œuvre pour répondre aux recommandations de l'audit, notamment concernant la ventilation du container et la formation du personnel.

Archives communales

La parution de l'ouvrage sur le patrimoine bâti de Montcherand a permis de découvrir et rapatrier aux archives communales sous forme numérique, plusieurs plans cadastraux et cartes du village de 1690 à 1828, se trouvant aux Archives cantonales.

Ecoles

La Commune fait partie de l'ASIOR pour la gestion de l'école obligatoire, ainsi que neuf autres communes : Agiez, Arnex, L'Abergement, Les Clées, Lignerolle, Rances, Valeyres sous Rances, Sergey et Orbe. Cela représente 11'354 habitants au 31 décembre 2022, 1'448 élèves et 167 enseignants.

La Commune de Montcherand comptait 47 élèves au primaire et 23 au secondaire.

Le préavis 05/22 : "Demande d'octroi d'un crédit de construction d'un nouveau bâtiment scolaire primaire avec accueil parascolaire sur la commune de Montcherand " a été accepté par le conseil intercommunal de l'ASIOR lors de sa séance du 12 mai 2022. A la suite, le CODIR a adjugé les travaux, en "entreprise totale" à l'entreprise JPF construction. Les travaux de construction du bâtiment ont débuté le 6 novembre 2022.

Le bâtiment scolaire aura également sous son toit une structure d'accueil parascolaire (UAPE) qui sera gérée par l'AJOVAL. Afin de définir la couverture de déficit de cette structure d'accueil et dans l'attente d'une convention, un accord de principe pour un financement au prorata des utilisateurs a été proposée, en mai 2022 aux 10 communes de l'ASIOR. Une convention sera établie.



L'année 2022 a vu la situation revenir à la normale. Toutes les activités parascolaires ont repris, tel que camps, sorties et même le bal des promotions.

Affaires sociales

Pour l'accueil de jour, la Commune fait partie de l'AJOVAL et pour l'action sociale, la Commune fait partie de l'ARAS JUNOVA. La Municipalité est représentée au conseil intercommunal de ces deux associations par Dominique Wittwer.

Bâtiments

Les travaux d'entretien suivants ont été effectués:

Grande salle :

- Suite à des infiltrations d'eau dans le sous-sol nous avons isolé la dalle devant l'entrée principale.
- Changement des poignées de fenêtre de la galerie afin de pouvoir les fermer à clé pour sécuriser les locaux lors de la location avec des enfants en bas âge.
- Ajout d'une barrière sur l'entrée de l'abri entre la Grande-salle et les tennis, la hauteur ne respectait pas les normes de sécurité en vigueur.

Eglise :

- Remplacement d'une vitre cassée.

Petit Château :

- Tubage de la cheminée et installation d'un poêle à bois de récupération.

Congélateur :

- Préavis pour la pose de panneau solaire sur le congélateur.

Collège, pressoir, appartement de l'ancienne poste :

- pas de travaux significatifs hormis l'entretien courant.

ORPC

Le Conseil intercommunal a siégé à trois reprises :

Le 11 mai 2022 à l'Abbaye, avec à l'ordre du jour les préavis:

- Comptes 2021 et rapport de gestion.
- Indemnités des membres du Conseil intercommunal.

Le 14 septembre 2022 à Arnex-sur-Orbe, avec à l'ordre du jour les préavis :

- Budget de fonctionnement de l'année 2023.

Le 9 novembre 2022 à Orzens, avec à l'ordre du jour les préavis:

- Projet d'une base opérationnelle.
- Facturation des prestations du personnel professionnel de l'ORPC lors des contrôles des abris privés.

Le rapport de gestion complet est disponible au greffe.

La Municipalité est représentée au conseil intercommunal par Nicolas Biselx.

Nous avons supprimé le poste de commandement de l'abri de protection civile dans la Grande-salle, cela nous a permis d'ajouter 36 lits supplémentaires afin d'augmenter notre nombre de place disponible à 292. Le taux de couverture totale de la Commune avec les abris privés est de 96%.

Avec les contributions de remplacement de la Commune, nous avons révisé l'entier de notre abri public ainsi que financer la rénovation de 10 abris privés que l'ORPC souhaitait désaffecter, le compte de contribution des communes devant être restitué au Canton en mars 2025, il nous a semblé important d'utiliser l'argent des contribuables pour la Commune.

SDISPO

Les 18 communes suivantes sont membres de l'Association intercommunale :

Agiez, Arnex-sur-Orbe, Baulmes, Bavois, Bofflens, Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Croy, Essert-Pittet, Juriens, La Praz, Montcherand, Orbe, Rances, Romainmôtier-Envy, Sergey, Valeyres-sous-Rances, Vuiteboeuf.



Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises :

Le 18 mai 2022 à Orbe, avec à l'ordre du jour le préavis :

- Gestion et comptes de l'année 2021.

Le 29 septembre 2022 à Orbe, avec à l'ordre du jour le préavis :

- Budget pour l'année 2023.

Le rapport de gestion complet est disponible au greffe.

La Municipalité est représentée au conseil intercommunal par Dominique Wittwer et au comité de direction, par Nicolas Biselx.

Nous avons libéré le local pompier à la grande salle de la Commune qui n'était plus exploité par l'association.

Informatique

Du matériel informatique a été remplacé afin de renforcer la sécurité.

L'étude et le début de la migration de notre système de gestion des ressources d'entreprise ERP ont été effectués (Enterprise Resource Planning)

Police

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises :

Le 29 juin 2022 à Suchy, avec à l'ordre du jour les préavis :

- Comptes de l'année 2021
- Rapport de gestion

Le 21 septembre 2022 à Suscévaz, avec à l'ordre du jour le préavis :

- Budget pour l'année 2023

Le rapport de gestion complet est disponible au greffe.

La Municipalité est représentée au conseil intercommunal par Serge Kaltenrieder puis Vanessa Buffalo et au comité de direction, par Nicolas Biselx.

Conclusions

L'année 2022 a été satisfaisante. Le début de la construction du Collège de Montcherand, le changement de logiciel informatique et le Plan Directeur de la Distribution d'Eau (PDDE) ont été les principaux dossiers traités par la Municipalité parmi tant d'autres.

La Municipalité remercie les citoyens qui participent au bon fonctionnement de la Commune, le bureau du Conseil ainsi que les conseillers, pour leur collaboration et leur dévouement. La Municipalité remercie également le personnel communal pour son excellent travail tout au long de l'année.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :


Bertrand Gaillard

La secrétaire :


Sandra Cunsolo

